

INITIATIVE REGIONALE POUR L'ENERGIE DURABLE (IRED)



**ETUDE SUR L'HARMONISATION DU CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE
DU FINANCEMENT PRIVE DES INFRASTRUCTURES DANS LES PAYS DE L'UEMOA**
TERMES DE REFERENCE DE L'ATELIER REGIONAL DE VALIDATION
(Lomé, le 03 septembre 2015)

1- Contexte

Le déficit croissant en infrastructures dans l'espace UEMOA notamment en énergie a conduit à une sévère crise énergétique dans les pays de l'Union en 2006.

La crise a suscité une mobilisation générale des (8) huit Etats de l'Union à travers leurs institutions (BOAD, BCEAO et Commission de l'UEMOA), des institutions de coopération (BAD, AFD, BEI..), ainsi que des partenaires externes au développement.

L'objectif visé par les Etats était d'identifier et de mobiliser des ressources pour le financement adéquat et le développement des infrastructures dans les pays de l'UEMOA d'une manière générale et ceux du secteur de l'énergie en particulier.

La mobilisation a conduit à création d'un cadre de concertation dénommé « Initiative Régionale pour l'Énergie Durable (IRED) » qui a pour mission (i) la définition d'un schéma global de financement et la mise en place d'un mécanisme dédié au financement privé des infrastructures notamment d'énergie ; (ii) la recherche de plus 20 000 milliards de F CFA, soit 40 milliards USD de financements, pour le développement des infrastructures à l'horizon 2030, dont 10% à mobiliser pour un programme d'urgence dans le secteur de l'énergie.

Dans cette perspective, l'IRED préconise l'indispensable participation et coopération des bailleurs de fonds institutionnels, des fonds d'investissements privés et le développement de partenariats publics – privés dans la recherche de solutions au financement du déficit d'infrastructures dans les pays de l'UEMOA.

La promotion d'un fonds d'investissement privé totalement dédié au financement des projets d'infrastructures, en particulier les infrastructures d'énergie dans les pays de l'UEMOA entre dans ce cadre.

Pour la mise e œuvre de cette initiative, il a été retenu de réaliser : (i) une étude de marché établissant la faisabilité du projet de création d'un fonds d'investissement et (ii) une étude sur la l'harmonisation du cadre institutionnelle et réglementaire du financement privé des infrastructures dans les pays de l'UEMOA.

L'étude sur la l'harmonisation du cadre institutionnelle et réglementaire du financement privé des infrastructures dans les pays de l'UEMOA, objet du présent atelier de validation, s'inscrit ainsi dans une réflexion globale et coordonnée des institutions de l'Union dans la recherche des voies et moyens de promotion d' une plus grande participation du secteur privé au financement des infrastructures.

L'étude a donc réalisé un diagnostic du cadre règlementaire, juridique et institutionnel du financement privé des infrastructures dans l'UEMOA et identifié des facteurs et propositions d'amélioration en vue de favoriser le financement privé des infrastructures et son développement.

2- Objectif de l'atelier régional

Avant l'adoption par le Conseil des Ministres de l'Union de projets de directives et/ou règlements d'application communautaire relativement au cadre juridique du financement privé des infrastructures sur la base des conclusions de l'étude, il est prévu de consulter, dans les Etats, les principaux acteurs dans la mise en œuvre ou le suivi du financement de projets d'infrastructures qui participent à la réalisation d'un service public ou d'intérêt général.

L'objectif de l'atelier régional est donc de :

- recueillir l'avis technique des Experts et des Etats membres sur l'étude, en vue de sa validation ;
- veiller à la cohérence des conclusions de l'étude par rapport au contexte juridique et règlementaire des Etats membres et toute autre étude similaire dans le cadre règlementaire du financement privé des infrastructures.

3- Résultats attendus

Il est attendu, au terme de l'atelier régional, la validation et l'internalisation des conclusions de l'étude et ses propositions par les Etats et les principaux acteurs du financement privé des infrastructures.

Les propositions de l'étude ainsi validées pourraient être considérées comme une base de préparation de projets de directives et/ou règlements à soumettre au Conseil des Ministres de l'Union pour décision.

4- Participants à l'atelier régional

Les personnes cibles concernées par l'atelier régional sont les représentants des Etats membres, les experts, et les acteurs clés du financement des infrastructures. A cet effet, il est prévu la participation de :

- deux (02) représentants par Etats de l'Union (un représentant du Ministère de l'Economie et des Finances et un autre à désigner) ;
- un (01) représentant pour chaque cellule PPP ou organisation similaire au niveau des Etats ;
- un (01) représentant de chaque fonds d'investissement opérant dans l'Union ;
- les Directeurs Généraux des sociétés d'énergie, des ports autonomes, des aéroports et des sociétés de chemin de fer ;

- un (01) représentant pour chaque grand groupe de construction (Vinci, Eiffage, Bolloré, Razel, Colas etc.); et
- un (01) représentant de chaque institution de l'Union ou institution de financement du développement active dans l'Union (AFD, BAD, BIDC, BEI et la BCEAO).

L'Atelier aura lieu le 03 septembre 2015 à Lomé, au siège de la BOAD, au Togo.

L'Atelier régional reste ouvert à toute personne ou institution active dans le financement des infrastructures dans l'UEMOA souhaitant y participer

5- Déroulement des travaux

A titre indicatif, les principaux points de l'ordre du jour de l'Atelier régional seront :

- Cérémonie d'ouverture de l'Atelier sous la présidence du Président de la BOAD ou son Représentant ;
- Présentation de l'étude sur l'harmonisation du cadre institutionnel et réglementaire du financement privé des infrastructures dans l'UEMOA par le Consultant suivie de débats en plénière. Les travaux devront permettre de formuler des avis critiques et des propositions sur les conclusions de l'étude, suivie de discussions en panels ;
- Discussions en panels :
 - Panel 1: composé d'experts, il discutera de façon détaillée les recommandations d'harmonisation du cadre institutionnel et réglementaire du financement privé des infrastructures, avec le bénéfice des initiatives similaires en cours dans l'Union ;
 - Panel 2: composé de la Commission de l'UEMOA, de la BOAD, et de BOAD TITRISATION. La Commission de l'UEMOA y présentera l'état de ses initiatives matière de délégation de services publics; la BOAD fera, (i) l'état des « actions et des perspectives de l'Unité Régionale de Développement des PPP (URDPPP) » et (ii) BOAD TITRISATION présentera la contribution qu'elle peut apporter au financement des PPP.
- Synthèse des travaux et clôture de l'Atelier sous la présidence du Président de la BOAD ou son Représentant ou du Président de la Commission de l'UEMOA ou son Représentant.

Le programme indicatif de l'atelier est joint en annexe.

ANNEXE : PROGRAMME INDICATIF

Ce programme n'est qu'indicatif et peut être significativement réaménagé

JEUDI 03 SEPTEMBRE 2015

09:30-10:00	Enregistrement des participants
10:00-10:30	Ouverture de l'atelier M Christian Adovelande, Président de la BOAD M. Guy Amédée Ajanohoun, Commissaire chargé du Département du Développement de l'Entreprise, de l'Energie, des Télécommunications et du Tourisme M Adji Ayassor, le Ministre d'Etat, Ministre du Plan, de l'Economie et des Finances et la prospective du Togo
10:30-10:45	Pause-café
10:45-11:45	Présentation de l'étude sur l'harmonisation du cadre institutionnel et réglementaire du financement privé des infrastructures dans les pays de l'UEMOA. Cabinet NODALIS Conseil
11:45-12:30	Débats
12:30-14:30	Déjeuner
14:30-15:30	Propositions d'harmonisation du cadre institutionnel et réglementaire du financement privé des infrastructures dans l'UEMOA et plan d'actions
11:45-12:30	Débats
16:15-16:30	Pause café
16:30-18:30	Contributions des institutions de l'Union au financement privé des infrastructures Animateur : Commission UEMOA, BOAD TITRISATION et l'Unité Régionale de Développement des PPP (URDPP).

VENDREDI 04 SEPTEMBRE 2015

08:00-08:30 Enregistrement des participants

08:30-10:30 B to B

10:30-11:00 Pause-café

11:00-12:30 Relevé de conclusions et recommandations

12:30-14:00 Cocktail de clôture